



Edito du Maire

Chères Chanteausiennes, chers Chanteausiens,

Voici plus de 6 mois que l'équipe municipale a repris la gestion et la responsabilité collective de la commune. Un semestre dense, certes, mais passionnant et rempli de satisfactions aux vues du travail déjà accompli.

Dossier après dossier nous relevons les défis qui s'imposent à nous avec pour seul intérêt celui de nos concitoyens. Concitoyens qui, depuis notre élection, nous témoignent leur soutien et nous accompagnent dans les projets à venir.

C'est pourquoi, je profite de ce nouveau magazine municipal « **ChâteauMAG** » pour remercier toutes celles et ceux qui sont à nos côtés dans notre profond désir de donner enfin un nouvel élan à Château.

Encore merci à toutes et à tous.

J'aimerais souligner la contribution de certains d'entre vous qui ont participé aux séances de travail ouvertes « les comités consultatifs ». Devenant ainsi, les coauteurs de ce que nous allons réaliser au bénéfice de la population (projet aire de jeux, **panneaux de signalisation**, suivi des finances...).

Nous poursuivons notre mission en gardant notre ligne de conduite : Le dialogue, l'échange, le partage qui sont et resteront nos axes principaux. Nous les mettons en pratique tout au long de notre mandat dans le seul intérêt de notre village.

Notre responsabilité ne s'arrête évidemment pas à 2019, car nous voyons plus loin. Il s'agit d'assurer l'avenir de notre commune, non seulement la préparation des dossiers à présenter à nos partenaires les années suivantes, mais aussi en donnant une cohérence à long terme à notre commune : l'identifier et l'inscrire dans la Métropole.

Nous nous y consacrons tous ensemble et cela nous donne de lourdes responsabilités ; nous les assumons en équipe avec réflexion, détermination et volonté de bien faire pour que la vie au sein de notre village soit agréable.

Amicalement,
Bernard DASSY

Sommaire

- 1 Affaires municipales et Pôle Métropolitain
- 2 Pôle travaux et Urbanisme
- 3 Pôle Jeunesse et Enfance
- 4 Pôle Associatif
- 5 Divers
- 6 Agenda

Le fonctionnement de l'équipe municipale de Chanteau

L'équipe municipale est organisée en système pyramidal. Le Maire les quatre adjoints et les dix conseillers municipaux sont regroupés en différents pôles (pôle Finances ; métropolitain ; enfance et jeunesse ; associatif ; travaux/urbanisme) au sein desquels chacune et chacun travaillent en collaboration et mènent une réflexion commune où les débats sont animés, porteurs et constructifs. Par ailleurs, un exécutif qui regroupe autour du maire, les quatre adjoints est l'instance décisionnelle qui engage l'équipe et assure la solidarité entre les pôles ainsi que la cohérence si indispensable entre les actions.



Finances Gestion du personnel Communication

Bernard DASSY

Déléguée à la mise en œuvre de la communication

Vanina GAILLOT

Pôle Métropolitain :

Jean-Pierre VANNIER

Pôle Enfance et Jeunesse :

Sabrina PERDOUX

Chantal ETIENNE

Colette BOVIN

Pôle Travaux Urbanisme :

Hervé BEZOUT

Jean-Philippe RISSET

Ghislain DUMERY

François DANTHU

Pôle Associatif :

Christel BOTELLO

Gilles PRONO

Martine ROSSIGNOL

Didier COROLLER



Finances

La saine situation Financière de la commune permet de ne pas augmenter la pression Fiscale malgré de nombreuses réalisations*
JP Vannier, Animateur du comité consultatif Financier

Comme nous l'avions annoncé avant d'être élus, nous avons créé un comité consultatif Financier avec des Chanteausiens volontaires afin de travailler, en toute transparence, et de réfléchir ensemble à la situation Financière actuelle de notre commune et à son évolution possible.

Ce comité, ouvert et diversifié, a travaillé et librement échangé, avec méthode et application, afin d'y voir clair sur des chiffres certifiés par des tiers et de pouvoir dégager des perspectives. Le conseil municipal remercie sincèrement tous les habitants qui ont pris sur leur temps pour participer à cette mission, et qui surtout ont fait avancer les dossiers par leurs questionnements et réflexions.

Une situation saine suite à un résultat 2018 excédentaire

Contrairement à un tract malsain et malveillant, signé de trois personnes et mis dans les boîtes aux lettres de la commune à la dernière seconde de la campagne électorale, le comité consultatif Financier a très rapidement pu constater à l'unanimité que la situation Financière de la commune était tout à fait saine.

En effet nous avons pu constater que l'exercice 2018 s'est soldé par un excédent dont l'explication tient essentiellement à l'absence de projets mis en œuvre, et à une gestion attentive de dépenses de Fonctionnement. Les années précédentes s'étant aussi terminées par un excédent, le cumul de ceux-ci permettait d'envisager de renouer avec l'amélioration des équipements de notre village.

Des projets 2019 maîtrisés et fortement subventionnés

Pour l'élaboration du budget 2019 le comité consultatif, ayant pris connaissance de cette situation ainsi que des subventions significatives accordées notamment par l'Etat et le Conseil Départemental, a pu émettre un avis favorable au lancement de projets d'investissements qui étaient attendus ou nécessaires :

- La mise en conformité de la mairie et son accessibilité

- La réalisation d'une aire de jeux pour jeunes enfants
- L'installation de **panneaux lumineux** informant les habitants

Des réserves encore disponibles pour des projets futurs

Cet important programme 2019 ne prive pas la commune de possibilités ultérieures de réalisations puisque l'utilisation des réserves a été programmée sur plusieurs années.

D'autres programmes pourront être envisagés et les suggestions que vous faites à la mairie sont nombreuses. Le conseil y réfléchit et commence à préparer les dossiers de demandes de subventions. Lorsque ceux-ci seront fixés de nouveaux comités consultatifs seront créés.

Des dépenses de fonctionnement extrêmement surveillées

La situation de services comptables qui nous a été transmise ne permet pas un suivi comptable suffisant des dépenses et des recettes. Nous allons tout faire pour y remédier. En attendant nous devons assurer une surveillance attentive des dépenses. C'est ce à quoi nous procédons. Nous avons prévu un budget 2019 raisonné, qui tient le plus grand compte des dépenses antérieures et de l'évolution de structures, et qui est inférieur aux recettes afin de dégager une capacité d'auto-financement.

Des recettes non fiscales stables

Les différentes dotations, les produits des services, et les taxes additionnelles, sont pratiquement stables. L'augmentation des unes compensant la baisse des autres.

Le maintien des recettes fiscales sans toucher aux taux de fiscalité communale

Le comité consultatif a donc suggéré au conseil municipal, qui l'a suivi, de ne pas augmenter les taux de Fiscalité communale, bien que ceux de Chateau ne soient pas élevés en comparaison des communes voisines. C'était notre objectif et nous l'avions clairement exprimé. Nous sommes contents, avec l'aide de tous, de nous être mis en capacité de réussir à l'atteindre.

**Tous les détails chiffrés figurent dans le dossier du conseil municipal du 26 avril 2019,*

Action Métropolitaine

L'action métropolitaine est une dimension nouvelle pour Chanteau. Elle correspond à la prise de conscience du fait que :

- La commune de Chanteau a toute sa place dans la métropole Orléans, dont elle est partie intégrante, reconnue, respectée, soutenue.
- La métropole est totalement persuadée que, pour qu'elle aille bien, il faut que chacune de ses vingt-deux communes aille le mieux possible tout en respectant leur identité.

Nous avons, nous Chanteausiens, un rôle à jouer dans cette métropole car si nous sommes une des communes les moins peuplées, nous sommes aussi une des plus étendues, et surtout nous avons une caractéristique très particulière avec toute cette forêt qui nous entoure.

Jouer pleinement le jeu de la Métropole Orléans.

Nous avons donc décidé jouer pleinement le jeu, c'est pourquoi l'adjoint que je représente s'y consacre essentiellement et en fait largement profiter tous les autres pôles de la commune.

S'associer à la communauté de destin qui s'élabore en tant que « village clairière ».

Nous sommes arrivés juste au moment charnière où se dessine pour dix à quinze ans l'avenir global de cette grande métropole, et en conséquence une grande partie du nôtre. A temps donc pour donner à notre commune de vraies perspectives, notamment en s'identifiant à l'image de « **village clairière** » qui va être extrêmement porteuse à travers les aspirations de vie actuelle, et dont les avantages apportés à notre commune pourront être nombreux.

L'exemple le plus frappant parmi d'autres est que dans le plan vélo métropolitain nous ne figurions pas, et que maintenant nous sommes programmés pour essayer de réaliser dans les années à venir une piste cyclable autonome entre Semoy et nous, dont la métropole Orléans, avec tout son poids, serait l'instigateur.

Se battre pour obtenir une téléphonie mobile de grande qualité.

La métropole est également notre partenaire pour que notre commune dispose enfin d'une vraie téléphonie mobile (quatre barres partout) avec un accès à la 4G+ proche de la fibre.

Avec Monsieur le Président de la Métropole, que nous remercions, et tous ses services, depuis notre arrivée à la mairie nous intervenons avec insistance auprès de l'entreprise Free qui est le seul fournisseur pour l'instant volontaire pour

desservir pleinement Chanteau. Nous avons un engagement de mise en route des antennes au 1er juin, qui a encore été repoussé pour des raisons de matériel technique. Nous avons continué sans relâche à faire pression sur Free et mi-juillet une partie des antennes sont déjà ouvertes, le branchement total doit avoir été réalisé pour fin juillet. Chanteau devrait alors pouvoir bénéficier d'une connexion téléphonique de qualité (3 barres), d'un accès à un réseau supérieur à la 4G : le LTE, et avoir plus de 30 Mbps descendant. La récupération de fréquences de la TNT (B28-700MHz) par Free devrait nous ouvrir d'autres perspectives prometteuses sur la commune.

Suivre attentivement le développement de la fibre dans la commune.

C'est SFR qui a été désigné pour déployer la fibre dans notre commune. Il a pris l'engagement d'avoir couvert 92% de la commune d'ici 2020. Il a commencé à tirer des câbles et à ouvrir des possibilités de connexion individuelle. Sur les 593 foyers à câbler, actuellement 259 peuvent déjà se connecter auprès de n'importe quel fournisseur. Malheureusement l'armoire de la rue Neuve n'a pas été raccordée, et SFR ne s'engage pas sur les dates de travaux. Nous rencontrons avec la Métropole son responsable du développement et continuons à nous manifester régulièrement.

Créer un centre bourg avec un point commercial.

Avec la Métropole nous avons mis en chantier l'action difficile de créer un petit centre bourg au cœur du village, avec un point commercial. C'est la Direction de la solidarité entre les communes, et son Vice-Président Patrick Pinault, qui nous aident de leurs moyens et de leur expérience pour essayer de réussir ce défi, que l'absence totale de locaux mis en réserve complique grandement. Nous vous avons invités à soutenir cette action et même, pour ceux qui le voulaient, à y participer. Nous allons continuer à œuvrer avec ceux qui se sont portés volontaires.

Animer le centre bourg avec une aire de jeux pour enfants.

Pour commencer à animer le centre bourg nous allons y créer une aire de jeux pour jeunes enfants de 200m² en deux parties de 2 à 6 ans et de 6 à 12 ans que le  conseil départemental, que nous remercions, a accepté de fortement subventionner. Le comité consultatif que nous avons créé pour recueillir l'avis des citoyens et parents s'est réuni pour en dessiner le profil et l'implantation, merci à ceux qui viennent nous aider à améliorer notre village. Les parents sont très nombreux à l'attendre depuis longtemps. Dès qu'elle sera terminée dans

le courant du mois de septembre, nous réaliserons autour quelques équipements favorisant la convivialité, notamment intergénérationnelle.

Informez tous les habitants de toutes les activités de Chanteau par deux panneaux lumineux.

Nous sommes sur le point d'installer dans notre commune deux panneaux lumineux d'informations comme en ont toutes les autres communes de la métropole. Le comité consultatif pour la communication s'est penché sur la question et nous a proposé de retenir un panneau vers le centre quand on vient d'Orléans et un panneau au centre bourg quand on vient de Marigny ou que l'on a une activité en centre bourg (école, aire de jeux, et peut-être plus bientôt). Merci à ses membres de leurs contributions. Ce projet a également été significativement subventionné par le conseil départemental. Il va créer un lien entre nous tous, d'autant plus qu'une fois les panneaux installés, il sera alors possible d'en lire les messages sur nos téléphones mobiles et même de participer aux alertes d'urgence, et à des échanges municipaux. Le premier panneau (centre-ville) devrait être opérationnel dès la fin septembre, il permettra la mise en œuvre de la consultation sur les téléphones portables de toutes les informations diffusées. Le deuxième (centre) devra attendre qu'Enedis puisse installer la ligne d'alimentation électrique. Nous espérons le voir fonctionner en décembre.

Récupération des voiries de lotissement privés par la métropole :

Nous avons également relancé le dossier de récupération des voiries des lotissements privés par la Métropole. Celui se déroule et donne lieu à quelques expertises.

Une évolution favorable des transports en commun, mise en place d'un nouveau système de transports à la demande, inscription au plan décennal de la piste cyclable.

Naturellement nous participons à toutes les réunions sur le Plan des Déplacements Urbains et particulièrement pour les moyens de transports en commun.

Dès le mois de septembre notre commune pourra bénéficier d'un système beaucoup plus attractif et souple de transports à la demande en ayant accès au système dit « actif » qui ouvrira largement les possibilités et permettra de tout faire en temps réel.

Nous avons demandé qu'en plus de la desserte du hub de Bustière, soit aussi prévue la desserte de Jules Verne.

Pour les bus réguliers nous disposons de trois lignes de bus régulières mais avec de faibles dessertes. La métropole réfléchit à les regrouper en une ligne atteignant le cœur d'Orléans, en passant par des stations de tram, avec des dessertes importantes. Naturellement si cela se faisait certains points d'arrêts actuels pourraient ne pas être maintenus. Nous serons attentifs et vigilants sur ce dossier, mais en même temps intéressés pour que Chanteau dispose d'une vraie ligne régulière offrant des services étendus. Nous avons émis des souhaits précis qui sont à l'étude entre la TAO, Rémi et la Métropole qui nous associe au dossier.

Le 11 juillet dernier le conseil métropolitain a approuvé son plan de déplacements urbains pour les 10 ans qui viennent. Nous avons participé aux travaux d'élaboration et veillé à ce que Chanteau puisse bénéficier de retombées positives.

À l'intérieur de ce plan de déplacement figure à part le plan vélo pour 10 ans. Chanteau n'y figurait pas, en quelques semaines nous avons dû œuvrer promptement et efficacement pour essayer de faire inscrire la piste cyclable Semoy-Chanteau au programme. Avec le soutien actif de la Métropole cela a été réalisé, et le 11 juillet le conseil métropolitain a adopté son plan vélo avec la programmation dans les dix ans de la piste cyclable que nous attendons tant. Ce sera un dossier très difficile que nous suivrons avec vigilance.

Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) porteur.

Une des tâches les plus importantes du pôle métropole est de suivre de vraiment très près l'énorme chantier d'élaboration des plans métropolitains dans les différents domaines où la prévision est indispensable pour maintenir une qualité de vie et d'attrait à notre commune. Nous sommes arrivés trop tard pour participer au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui vient d'être voté. Par contre en nous immergeant dès notre installation dans tous les gros dossiers préparés par la métropole, et avec l'aide d'un architecte urbaniste, nous avons pu faire en sorte que Chanteau, qui ne figurait pas dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), y soit maintenant cité cinq fois. Cela va nous ouvrir beaucoup de portes, et nous pourrions à la fois favoriser les projets nature qui se présenteront à nous, et nous assurer de la protection nécessaire, notamment en étant classé « **village clairière** ». Le conseil métropolitain du 11 juillet a approuvé ce PADD pour l'ensemble de la métropole, avec la place que nous souhaitons pour Chanteau.

Jean-Pierre Vannier

Adjoint délégué à l'action métropolitaine

Panneaux d'affichage lumineux à Chanteau



Les panneaux d'affichage lumineux étant le moyen de communication plébiscité par les Chanteausiens au travers des résultats du questionnaire « Quels moyens de Communication pour Chanteau ? », les membres du comité consultatif « communication » ont opté pour :

- l'installation de deux panneaux d'affichage lumineux simple face :

- **le premier**, positionné à l'entrée de Chanteau sens Orléans- Marigny les Usages,
 - **le second** au centre bourg, à proximité du terrain vert côté parking école.
- Coût de l'opération : environ 40 000 € TTC. Projet subventionné à hauteur de 20 000 € par le Conseil Départemental.

Travaux prévus : dernier trimestre 2019

Ces panneaux permettront de diffuser des informations essentielles sur la vie de notre commune. Ils seront associés à une application pour smartphones (application qui sera à télécharger gratuitement) et qui permettra à toutes et tous de consulter instantanément, les dernières informations publiées.

Participation citoyenne



Suite à la réunion sur la participation citoyenne certaines personnes ont répondu favorablement pour être référentes.

2 personnes pour la rue des Rasles ; 1 personne pour la rue des Hauts Bois ; 2 personnes pour la rue du Pressoir.

Cependant des quartiers ne sont pas encore couverts.

Merci de vous manifester auprès de la Mairie par le moyen qui vous convient le mieux et de laisser vos coordonnées téléphoniques pour être contacté.

Suite à la réunion avec le **major** et les différents référents, le projet est en bonne voie car des panneaux de « participation citoyenne » seront installés dans Chanteau.

Comptant sur votre engagement citoyen.



Une épicerie à Chanteau !

Sous la municipalité de Monsieur Pierre Legrand dans les années 80, il y a eu une petite épicerie dans un préfabriqué sur la place de l'église. C'était un commerçant indépendant. Son commerce a duré une année et a fermé ses portes après quelques déboires.

A la suite de cet échec, pendant quelques années, plusieurs boulangers ambulants ont desservi Chanteau mais au fil du temps, de moins en moins de personnes achetaient leur pain de cette façon et ce petit commerce s'est arrêté. Dommage !

En 2017, « Momo » boulanger à Fleury-les-Aubrais venait le samedi et le dimanche matin pour nous vendre son pain et ses viennoiseries très appréciés par les habitants. Mais n'ayant pas eu l'accord de l'ancienne municipalité pour obtenir un local, Momo nous a quittés.

La réunion que nous avons programmée ensemble sur l'expression de la demande et le recensement des volontés disponibles en vue de créer une épicerie associative, a eu lieu le 15 mai. Un peu moins de 50 personnes se sont déplacées... Nous les en remercions !



Aujourd'hui en 2019, nous souhaitons vraiment avoir un commerce à Chanteau !!!

Le vice-président de la Métropole Mr Patrick Pinault (maire de St Hilaire) nous a fait l'honneur de participer à cette réunion, et la nouvelle direction de la solidarité territoriale de la métropole suit de près ce dossier avec nous.

Le désir d'avoir un commerce paraît assez évident, par contre la capacité de mobilisation bénévole pour y parvenir est assez faible puisqu'une quinzaine de personnes se sont inscrites pour participer à la création de l'association.

Le 26 Juin, l'association « Chanteau Market » a été créée. Mme Solange Gangloff en est présidente entourée de Mme Odile Allemant secrétaire, Mr Gilles Gaudrée trésorier et Mme Francine Gaudrée secrétaire adjointe. C'est quand même un noyau dur sur lequel nous pourrions nous appuyer dorénavant, et qui va faire avancer au plus vite ce désir... et besoin d'une épicerie !

A noter que lors du Forum des associations le 7 Septembre, « Chanteau Market » sera là pour vous exposer le projet et vous motiver afin de faire partie de cette belle association !



Plusieurs projets ont été lancés et vous les verrez se réaliser dans l'année : nos équipes techniques Laurent, Pascal et Karl ont commencé sur le centre bourg des travaux de peinture pour donner un petit coup de frais à notre commune.

Nous achèverons cette année les travaux de rénovation de l'école élémentaire notamment dans le cadre d'une recherche d'économie d'énergie :

- Couloirs de circulation, sol de la classe N°5, bureau des maîtres, blocs sanitaires avec le renouvellement des plafonds, isolation, remplacement de l'éclairage néon par un éclairage LED, et peintures. Ces travaux auront lieu sur le mois de juillet et seront suivis par notre équipe technique.
- Début septembre commenceront les travaux de réhabilitation de la mairie avec mise aux normes de l'accès pour les personnes à mobilité réduite.
- Actuellement vous pouvez voir la réalisation de travaux rue de la Chapelle par la société EUROVIA financés par la Métropole. Ceux-ci concernent la

reprise des fossés et busage du lotissement de la Brossandière suite aux inondations de 2016. Fin des travaux août 2019.

- La société EUROVIA **vanreprenre** la deuxième partie de la rue du Moulin entre le carrefour de la Treille et la route d'Orléans. Ces travaux réalisés avant la fin de l'année sont également financés par la Métropole.
- Nous allons également lancer la création de « l'aire de jeux ». Suite aux réunions du comité consultatif, un cahier des charges a été réalisé, un appel d'offre lancé et une offre intéressante a été retenue. Cette réalisation tant attendue se fera sur le terrain disponible près de l'église avant fin 2019. Ce projet sera subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 25 000 €.
- Autre projet à venir, un terrain de pétanque près du gymnase réalisé par nos équipes.



Pôle Jeunesse et Enfance

3

Bienvenue à notre nouvelle directrice d'animation !



Depuis début Février l'équipe d'animation a pu accueillir une nouvelle directrice, voici son portrait : Adeline Chanteau, maman d'une petite fille, travaille auprès des enfants depuis 2005. Elle a passé son **RPGEPS** (Brevet Professionnel de la Jeunesse, l'Education

Populaire et du Sport) de 2014 à 2015 puis a obtenu ce diplôme en 2016. Elle a été également pompier volontaire pendant 5 ans, ce qui lui vaut une maîtrise des gestes des premiers secours. Avant de venir à Chanteau, elle travaillait à Saint Jean de la Ruelle en tant que directrice d'animation au

centre de loisirs social.

Nouvelle directrice, nouveaux projets !

Depuis fin mars, a été mis en place le dernier vendredi midi de **chaquemais** une « Table VIP ». Cette table décorée avec le plus grand soin par les animatrices recevra les enfants les plus sages du mois et il leur sera offert un petit rafraîchissement. Une fois par semaine sur la pause méridienne, les enfants peuvent participer à des moments de débats. Ils ont la possibilité de s'exprimer sur des sujets qui leurs plaisent, des règles au sein du centre et apporter leurs idées. Le reste du temps, il leur est aussi proposé de jouer à d'anciens jeux de société (Monopoly...) et découvrir de nouveaux jeux. Une thématique est proposée pour la décoration des locaux et le mercredi, les enfants travaillent sur ces décorations qu'ils pourront ensuite voir exposées dans les locaux.

3 Pôles Jeunesse et Enfance

Collège de rattachement

Comme vous le savez, le collège de rattachement pour la commune de Chanteau doit changer à la rentrée 2019. Jusqu'à présent, les petits chanteausiens allaient au collège André Chêne de Fleury-les-Aubrais. Mais à la rentrée prochaine, un changement en faveur du collège Léon Delagrange de Neuville-aux-Bois a été décidé par le Conseil Départemental.

Malgré plusieurs actions (appels, courriers, pétition ...) auprès de l'inspection académique et

du Conseil Départemental, la décision n'a pas pu être modifiée à cause du délai trop court.

En effet, la nouvelle attribution du collège de rattachement est validée depuis septembre 2018 et nous n'avons pu commencer nos actions que fin janvier 2019.

Nous espérons que ce changement conviendra au plus grand nombre.

Classe de découverte

Du 23 au 28 avril dernier, les élèves des classes de Mme ANGOT (CE2/CM1) et Mme BERTIN (CM1/CM2) ont eu la joie de partir en classe de découverte à Crocq, dans la Creuse.



Malgré un temps quelque peu capricieux, les enfants ont pu visiter la région (Vulcania, volcan de Lemptégy) et faire quelques activités (poney, pêche, construction de cabane, jeux d'orientation), les journées se terminant par des veillées, et la fameuse boum du dernier soir ! Les enfants ont tous été ravis de ce voyage, et les enseignantes aussi !

Enfin, une collation a été offerte par la municipalité lors du retour le dimanche en fin d'après-midi, qui a été appréciée par la majorité des enfants et des parents.

4 Pôle Associatif

Gym Détente

La Gym-Détente est l'une des nombreuses sections de l'Union Sportive Municipale de Chanteau (U.S.M.C.). Au sein de cette très ancienne structure qui a été créée en 1981 nous avons trouvé notre place et depuis 1989 nous pratiquons une gym d'entretien énergétique et dynamique. Ces cours de GYM ont lieu le :

**Vendredi matin de 10 h 15 à 11 h 15
au Gymnase M.H. Pélais**

Notre animatrice, Andrénina nous concocte des exercices de renforts musculaires, assouplissements, étirements, équilibre, sans oublier les abdos et le cardio. Nous utilisons des matériels variés : haltères, élastibands, bâtons, ballons.

La bonne humeur est au rendez-vous tant dans

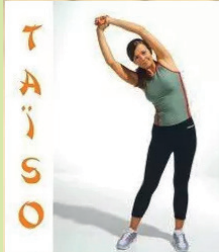
la salle que dans les vestiaires.

Au mois de janvier, pour bien commencer l'année, puis au mois de juillet pour clôturer la saison avant la pause de l'été, nous organisons des rencontres festives autour d'un buffet de bons petits plats préparés par chacune/chacun.

A très bientôt !

Chanteau Judo Club

Chanteau Judo Club vous propose trois cours différents au cours de la semaine.



Le Tai so : l'entretien physique en douceur

Idéal pour une remise en forme ou un entretien physique tout en douceur, il n'y a ni chute, ni coup, ni action violente.

Les exercices sont variés, progressifs et adaptés aux capacités de chacun. Certains se réalisent en duo dans une **ambiance conviviale**.

De la relaxation à l'assouplissement, en passant par l'endurance, les bienfaits de la pratique régulière du Tai so sont multiples. Venez découvrir les cours de Tai so : lundi 19h30 à 20h30 et le jeudi 19h30 à 20h30.



Cours Judo Enfants

Les cours de Judo débutent le lundi 09 septembre 2019.

- Baby Judo (2014-2015) : lundi 17h30-18h30
- Mini-poussins (2012-2013) : lundi 18h30-19h30
- Poussins 1(2011) : lundi 18h30-19h30
- Poussins 2 (2010) : jeudi 18h-19h30
- Benjamins (2008-2009) : jeudi 18h-19h30
- Minimes (2006-2007) : jeudi 18h-19h30
- Cadets (2003-2004-2005) : jeudi 18h-19h30

Cours de Self Défense

- Le lundi 20h30-21h15 pour tout public à partir de 16 ans.
- Tous les cours ont lieu à la salle Pierre Quivaux.
- Les inscriptions se feront au Forum des associations (le 07/09/2019)
- Au gymnase et avant les cours du mois de septembre.



Renseignements :

- chanteaujudo@neuf.fr ou chanteaujudoclub@gmail.com ou 06.89.54.10.64 / 06.46.79.02.39
- **Président : Mr LEGER Alexandre 06.04.67.57.38**

Section Gym et Zumba

Venez Faire de la Gym à Chanteau avec des professeurs qualifiés et sympathiques ! Renforcement musculaire, LIA, Step, Fit combat, pilates... composent de manière alternée les cours de Gym.

Venez essayer les cours en septembre pour le début de la nouvelle saison sportive ! Ceux-ci se déroulent au gymnase ou à la salle des loisirs.

Trois cours de Gym par semaine :

- le mardi de 19h à 20h (avec Lucie),
- le jeudi de 20h35 à 21h35 (avec Logan),
- le samedi de 9h30 à 10h30 (avec Lucie).

Un cours de Zumba le vendredi de 18h25 à 19h25 (avec Christel).

Les tarifs pour la Gym sont les suivants :

- 70 € pour un cours par semaine (hors vacances scolaires),
- 95 € pour deux ou trois cours par semaine (hors vacances scolaires).

La Zumba est une cotisation à part : 95 € pour un cours par semaine (hors vacances scolaires).

NB : Tarifs dégressifs : - 20 % sur une 2^e inscription (même famille, même adresse)

Le paiement des cotisations peut s'effectuer en plusieurs fois (les tickets CAF, coupons-sport, chèques-vacances sont acceptés).

N'hésitez pas à venir vous inscrire lors du Forum qui se déroulera le samedi 7 septembre à 14 h au gymnase.



Pour nous contacter :
usmc.gym@gmail.com

Comité des Fêtes

Pour sa 3^e année, le carnaval a été une nouvelle fois un grand succès ! Merci à toutes celles et ceux qui sont venus nous prêter mains fortes et aux nombreux parents qui nous témoignent par leur présence, leur soutien.
A très bientôt,



Gérard ETIENNE, Président du Comité des Fêtes



La municipalité associée au comité des Fêtes remercie tous les participants venus nombreux sur l'esplanade de la salle Pierre QUIVAUX, pour fêter le 14 juillet.

Après le traditionnel repas offert par la municipalité, petits et grands ont pu partager un moment convivial autour d'activités proposées par le comité des Fêtes, telles que : concours de pétanque, chasse aux trésors, chamboule tout, pêche aux canards, course en sac, tir à la corde, jeux de cartes...



Après un après-midi Festif, la journée s'est achevée par un spectacle pyrotechnique suivi d'un bal populaire.

Un grand merci à tous les Chanteausiens venus nombreux partager ce moment. Un grand merci également aux bénévoles de l'association « les randonneurs chanteausiens », aux élus, aux habitants venus depuis tôt le matin, prêter mains fortes et qui ont fait de cette journée une réussite !



L'ACCA

Mais que se cache-t-il derrière cet acronyme ?



L'ACCA est avant tout une aventure humaine qui a vu le jour en 1989 rassemblant, autour de l'équipe municipale menée à l'époque par Denise Zermati, des habitants de Chanteau fermement décidés à donner

à leur commune une vie culturelle de proximité capable de rivaliser avec les propositions de l'Agglomération Orléanaise dans le domaine de l'Art Vivant. Belle ambition qui ne s'est jamais déditée depuis !

L'Association Chanteau Culture Animation développe des projets de manifestations dans un souci de qualité, tournés vers tous les publics, pui-

sant dans les propositions artistiques professionnelles du département. Pour mener à bien ses projets, elle travaille en partenariat avec la mairie, l'école mais aussi le Conseil Départemental dans le cadre du Fond d'Accompagnement au Développement Culturel des Communes qui encourage le spectacle vivant.

Quatre manifestations jalonnent l'année : Un spectacle Jeune Public en novembre, une soirée cabaret en janvier, une soirée à thème au printemps et le Pied à l'Etrier, tremplin de jeunes artistes, en mai.

Dans l'esprit de ses Fondateurs, l'ACCA n'est pas un comité des Fêtes. Ainsi elle a la particularité singulière et statutaire de compter dans son conseil d'administration des élu(e)s du Conseil municipal en proportion minoritaire de la part

L'ACCA

occupée par des habitants. De plus, tout habitant de Chanteau participant à ses activités, même spectateur, devient membre de droit. Elle peut ainsi être l'association comptant le plus de membres sur la commune sans vraiment s'en rendre compte !!

Le groupe d'animation d'une dizaine de personnes, toutes bénévoles, oriente les choix artistiques et contribue à la logistique des événements. Très dynamique, ce groupe a acquis auprès des artistes venus sur le sol de notre village une sérieuse réputation du sens de l'accueil et de la convivialité. Habitants de Chanteau qui lisez ces quelques lignes, n'hésitez plus et venez nous rejoindre au plus vite !!

Le Président, Jean-Pascal LAMBERT

***Vous avez pu apprécier durant la saison 2018 -2019
La programmation c'est aussi vous !***

Informez-vous

- Au stand ACCA lors du Forum des associations.
- Sur la page Facebook de l'association ACCA Chanteau

**Rejoignez-nous nombreux lors de
l'Assemblée générale
MERCREDI 18 SEPTEMBRE 20H30
Salle du conseil à Chanteau**

Divers

5

Chats sur la commune

Pour éviter la prolifération de chats errants sur notre commune, il est rappelé aux propriétaires qu'il est primordial de faire « stériliser » leur animal qu'il soit mâle ou femelle.

Adresses de vétérinaires proches de Chanteau :

- Docteur GASPARD Bruno -234 Rue Marcelin Berthelot, 45400 Fleury-les-Aubrais 02 38 83 76 66
- Docteur BOUTY - 42 Boulevard de Lamballe, 45400 Fleury-les-Aubrais 02 38 83 55 11



- Dispensaire de soins aux animaux de la S.P.A 38Bis Rue du Poirier Rond, 45000 Orléans 02 38 83 15 22
- LIGERIA - Clinique vétérinaire de la Charbonnière • 31 Allée du Grand Coquille, 45800 Saint-Jean-de-Braye - 02 38 86 14 69

En général, cette intervention coûte 60 à 80 € pour un mâle, et 110 à 140 € pour une femelle. Les tarifs diffèrent d'un vétérinaire à un autre. La bienveillance envers son animal n'a pas de prix !

Une esthéticienne se déplace chez vous

Sandrine, esthéticienne à domicile, vous propose :



- Épilations à la cire
- Soins du visage bio Phyt's
- Soins des mains et des pieds
- Soins du corps
- Cures minceur

Pour toute demande de renseignements ou de tarifs

Contactez Sandrine au 06.45.50.96.76
Ou sur Facebook : sandrinebeauté45

Rappel !

Brûlage des débris végétaux et autres...

Le brûlage des déchets végétaux est INTERDIT.

Vous avez la possibilité de déposer vos débris végétaux (herbes, Feuilles, plantes diverses, branchages...) à la déchetterie de Saran, de St Jean de Braye ou de Chécy.

• **Ce que l'on risque** si on brûle ses déchets verts à l'air libre = une amende pouvant aller jusqu'à 450€ + action en justice des voisins qui peuvent engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour « nuisances olfactives ».

Entretien des espaces verts

Les arbres et végétaux débordants sur la voie publique ne doivent pas gêner la circulation des piétons, voitures ou camions, l'éclairage public, la signalisation routière ou les réseaux aériens. Merci de veiller à tailler la végétation débordante dans de bonnes conditions de sécurité. Votre responsabilité est en jeu.

- L'entretien des trottoirs devant son bien, est à la charge des habitants qu'ils soient propriétaires ou locataires (désherbage ; balayage des Feuilles et autres détritus ; nettoyage de la neige et du verglas ; prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable ; de cendres ou de sciure de bois).

• **Ce que l'on risque** si on n'entretient pas son trottoir = en cas de chute et de blessure d'un riverain sur le trottoir, celui-ci peut engager des poursuites à votre encontre.

Bruit du voisinage

L'emploi de tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres appareils bruyants en usage dans les jardins est autorisé selon les plages horaires suivantes :

- Du lundi au vendredi : **de 8h30 à 12h et de 13h à 19h**
- Samedis : **de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- Dimanches et jours Fériés : **de 10 à 12h**

En dehors des horaires donnés ci-dessus, les bruits provenant des activités de bricolage, de loisirs (musique...) et d'utilisation d'engins bruyants (quad...) sont INTERDITS.

Sont également répréhensibles les aboiements continus d'animaux domestiques, le tapage nocturne y compris à l'occasion des fêtes et de réceptions.

Par ailleurs, toute copropriété est libre de limiter ces horaires dans le cadre de son règlement de copropriété, à sa charge ensuite de le faire respecter.

• **Ce que l'on risque** si l'on fait du bruit : une amende forfaitaire de 60 € à 180 € .

En cas de débordement, quant aux horaires précités, les riverains sont invités à solliciter les services de la gendarmerie nationale de Chécy

Feux d'artifice et pétards

L'utilisation de pétards et/ou l'organisation d'un feu d'artifice sur un terrain privé sans autorisation préalable de la mairie sont INTERDITS.

Pour des tirs sur des lieux publics, une demande d'autorisation doit être effectuée auprès du Maire de la commune (1 mois avant la date prévue) qui évaluera les risques et vous donnera ou non son accord.

• **Ce que l'on risque** si l'on utilise des artifices (feu/pétards) sans l'accord de la mairie : En cas de non-respect de la réglementation en vigueur, vous encourez jusqu'à 1 500€ d'amende. Pour tout dommage causé par un tir de feux d'artifice ou de pétards (accident, dégradation) vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et 10 ans de prison.

6 Agenda



• 2 Septembre 2019

Rentrée des classes.



• 7 Septembre 2019

Forum des Associations, au gymnase de 14h à 18h.



• 18 Septembre 2019

Assemblée Générale de l'ACCA à 20h30 à la salle du Conseil.



• 29 Septembre 2019

Vide grenier, sur l'esplanade autour de la salle Pierre Quivaux de 6h à 18h.



• 26 Octobre 2019

Soirée Halloween de 20h à 24h à la salle Pierre Quivaux.



Vous souhaitez faire paraître une date, une information dans le prochain «Chanteau MAG», faites nous parvenir votre demande à l'adresse suivante :

chanteaumag@gmail.com

ou support papier via l'accueil de la mairie à l'attention du pôle communication